



Commune de CEYRAS

COMPTE RENDU **Séance du 14 décembre 2021** **A 20h30**

1-Procès verbal de la séance précédente

Approbation du compte rendu de la séance du 05 octobre 2021, à l'unanimité, il convient toutefois de rajouter à la liste des présents Nancy Banégas qui a été oubliée.

Présents : Hugues CERET, Jean-Claude LACROIX, Claude LESTOCARD, Julien BERMOND, Magali TENA, Daria PICARD, Jean-Luc GABORT, Françoise POUS, Nadia DEHAESE, Sébastien ROMIGUIER, Nancy BANEGAS, Céline AUSSILLOUS
Absents excusés : Christophe CAUMEL (procuration donnée à Nadia DEHAESE), Henri GRAVES, Stéphanie BAUMES

Rajout à l'ordre du jour de deux points concernant le recrutement liés à un accroissement d'activité temporaire ou saisonnier et une convention de mise à dispositions d'une parcelle par SCNF Réseau. Ces points sont adoptés à l'unanimité par l'Assemblée Délibérante.

DELIBERATIONS

1. Décisions modificatives

A la demande de la trésorerie, il convient de réaliser des mouvements de crédit d'un chapitre à l'autre pour la somme de 30 €, du chapitre 67 au chapitre 14, il s'agit d'une régularisation liée à un dégrèvement.

Il faut également effectuer des mouvements de crédit de l'opération « colonnes enterrées » vers l'opération « vidéo surveillance » pour la somme de 9 240€.

Et enfin il faut réaliser un mouvement de crédit de l'opération « colonnes enterrées » vers l'opération « travaux en régie » au compte 2135 pour la somme de 2 880€.

Décisions adoptées à l'unanimité.

2. Admission en non valeur d'articles irrécouvrables sur le budget principal, liste dressée par le Trésorier pour un montant de 20€.

L'Assemblée Délibérante adopte les propositions formulées par le trésorier, à l'unanimité.

3. 8000 arbres pour l'Hérault, le conseil départemental a poursuivi l'opération « 8000 arbres par an pour l'Hérault », visant à faire don d'arbres aux communes pour les promouvoir dans l'espace public en insufflant une prise de conscience collective.

Celui-ci demande aux communes d'accepter la cession à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques d'un total de : 30 arbres et d'affecter ces plantations à l'espace public communal définit.

L'Assemblée Délibérante adopte à l'unanimité le renouvellement de la demande, à l'unanimité.

Claude Lestocard demande comment vont être stockés les arbres ?

Hugues Céret répond qu'ils seront livrés jeudi et vont être plantés immédiatement, l'année dernière ils sont arrivés en mauvais état. Le confinement a fait qu'ils n'ont pas pu être arrosés, les agents étant absents.

Claude Lestocard propose qu'en cas de nouveau confinement les élus se relaient pour les arroser.

Monsieur le Maire précise que cela a déjà été réalisé par le passé pour des oliviers.

4. Mission des Archives Départementales, il est proposé de réaliser un diagnostic et une prise en charge, transport, tri, classement des archives antérieures à 1983 et tri et classement sur site des archives postérieures à 1982.

Le coût s'élève à 8786€. Ce dossier pourra être finalisé en 2022 ou 2023. Il y a du retard du côté du Département.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

5. Rapport annuel sur le prix et la qualité des déchets ménagers et assimilés 2020.

Considérant que le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, le conseil doit se prononcer pour prendre acte de la présentation.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

6. **Rapport d'activités 2020 sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif.** Considérant que le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, le conseil doit se prononcer pour prendre acte de la présentation.
Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.
7. **Création de poste et modification du tableau des effectifs.** Suite au départ d'un agent contractuel il a été proposé aux autres agents de modifier leurs volumes horaires en « absorbant » certaines heures. Un agent a souhaité augmenter ses heures, il convient de modifier le volume horaire d'un poste en CDI afin de le faire passer de 23h à 28h.
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.
8. **Demande de subventions pour l'aménagement du centre du village.** Le bureau d'études a monté un dossier technique pour ces travaux. Il convient de réaliser un dossier de demande de subvention. La collectivité peut solliciter la DETR auprès des services de l'Etat ainsi que le Conseil Départemental et le Conseil Régional sur leurs programmes respectifs.
Le coût de ces travaux s'élève à 290 964.97€ HT, la répartition des demandes de subvention va être de 30% pour l'Etat, 30% pour le Département et 20% pour la Région. La programmation doit se faire en coordination avec la Communauté de Communes du Clermontais, chargée de la réalisation des réseaux en 2022.
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.
- Monsieur Lestocard fait remarquer qu'il n'a pas assisté comme d'autres conseillers à la réunion publique car il n'a pas été prévenu. Y a-t-il eu une convocation ?
Monsieur Gaborit précise que cette commission a été prévue à une date et elle a dû être déplacée. La commission n'a pas été avertie de ce changement.
9. **Temps de travail – passage aux 1607 heures –** La loi de transformation de la Fonction Publique, prévoit l'abrogation des régimes dérogatoires à la durée légale du travail les collectivités dont le temps de travail annuel est inférieur à 1 607 heures doivent se mettre en conformité avec la législation, d'ici le 01 janvier 2022.
Jusqu'à présent les agents de la mairie de Ceyras bénéficiaient de la journée du Maire, cet avantage extra légal conduit désormais au non respect actuel des 1607 heures.
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.
10. **Convention risques statutaires.** Le Centre de Gestion a lancé une consultation de groupe pour l'adhésion à un contrat sur les risques statutaires. le CDG 34 a retenu l'offre de l'assureur GENERALI et du courtier GRAS SAVOYE.
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.
11. **Autorisation de crédit avant le vote du budget 2022**
Préalablement au vote du budget primitif 2022, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.
Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et/ou urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021.
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'autorisation de crédits avant le vote du budget.
12. **Autorisation de recruter des agents contractuels saisonniers/accroissement temporaire de travail**
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.
13. **Convention avec réseau ferré de France**
Monsieur CERET a rencontré SCNF Réseau afin de convenir d'une mise à disposition d'une parcelle à l'entrée de Rabieux sur laquelle se trouve l'actuel abri bus.
Cette mise à disposition sera matérialisée par une convention pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2022. Il précise que lors de la réunion de la commission il a été envisagé de déposer du tout venant et d'installer une table de pique nique.
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette convention.

INFORMATIONS

1. Espace ludique et sportif.

Tennis : analyse du retour des offres du marché en cours. Les entreprises devaient se positionner jusqu'au 5 novembre sur le marché public. Une fois l'échéance passée les dossiers sont envoyés au bureau d'études pour analyse. Concernant la phase de négociation avec les entreprises candidates pour la création des tennis, nous avons réalisé une économie de 4 000€.
Nous effectuons des réglages sur les détails du dossier avec le club de tennis.

Espace ludique : comme annoncé dans le projet de mandature, une consultation va être réalisée auprès des administrés pour un retour en mairie le 31 janvier (boîtes aux lettres, en ligne ou par mail). Un arbitrage sur le flyer sera réalisé en commission demain. Jean-Luc Gaborit précise que le flyer sera distribué avant fin décembre.

Monsieur le Maire explique les difficultés sur l'espace ludique, un propriétaire avait empiété sur notre parcelle, le géomètre est passé. Les services techniques ont pu faire des travaux.

2. Sentier du patrimoine

Un périmètre vient d'être déterminé pour le futur sentier. En parallèle le sentier « randoland » va être créé. La prochaine étape se fera avec la Communauté de Communes pour étudier les possibilités de labellisation en janvier.

3. Incivilités

De nouvelles incivilités se sont produites. Les gendarmes passent régulièrement dans le centre du village. Huit interventions et une garde à vue, cet été. La situation est difficile à gérer.

4. Budget participatif 2022.

La communication va être lancée. Le planning est le même que l'année dernière. Les flyers vont être distribués fin décembre et réponse au mois de mars.

Séance levée à 21h56

